

Tuteurs Référents

La fonction

La formation professionnelle et particulièrement les formations en travail social portent une attention particulière aux dispositifs d'alternance. Les établissements employeurs ou terrain de stage sont aujourd'hui valorisés comme des sites qualifiants, notamment avec la professionnalisation de la fonction tutorale.

Ainsi les formations au tutorat concernent l'accompagnement et l'encadrement des stagiaires en formation initiale ainsi que l'accompagnement et l'encadrement des salariés en contrat de professionnalisation, en période de professionnalisation, en contrat d'insertion, en contrat d'apprentissage ou en contrat d'avenir.

Les aptitudes

Les tuteurs référents aident ces stagiaires ou ces salariés à identifier leurs fonctions auprès des personnes accueillies dans les sites qualifiants, à mieux comprendre leurs responsabilités et à repérer leurs articulations avec celles de l'ensemble des acteurs intra et extra institutionnels. Au cours de la formation, les tuteurs seront amenés à clarifier leurs places, leurs fonctions et leurs rôles dans l'institution, relatifs à leur double statut de professionnel et de Tuteur-Référent. Dans cette perspective, les fonctions de tutorat devront conjuguer ensemble le soutien à un stagiaire ou salarié dans son projet de professionnalisation et de qualification professionnelle.

La formation

La formation s'articule autour de trois fonctions transversales, conformément au référentiel des formations au tutorat :

- Organisation du parcours (fonction 1)
- Co-construction des savoirs (fonction 2)
- Supervision du parcours de formation (fonction 3)



La formation

Elle est organisée autour de trois modules :

- **Tuteur de proximité « les bases »** : Ce module est obligatoire pour tous les professionnels accompagnant des salariés en contrat de professionnalisation. Il pose les bases de la fonction tutorale.

- **Tuteur de proximité «approfondissement»** : ce module optionnel permet d'approfondir la démarche et la relation pédagogique ainsi que la posture de tuteur référent sur un site qualifiant.

- **Tuteur-Référent de site qualifiant** : ce module optionnel permet de s'interroger sur la fonction de site qualifiant de l'établissement ou service et la coordination du tutorat au sein de la structure.

Ces modules sont planifiés chronologiquement, de l'accompagnement de proximité vers l'animation de la fonction tutorale au sein du site qualifiant pour :

- faciliter une organisation pour les établissements,
- faciliter une pédagogie active grâce aux opportunités de participation à différentes situations d'évaluation (périodes de visites de stage, épreuves de sélection, jurys de pré soutenance ou de certification aux diplômes),
- faciliter le partenariat avec les sites qualifiants.

L'évaluation

Chacun des modules fait l'objet d'une validation spécifique sur des modalités variables, selon les possibilités d'approfondissement. Pour chaque module, outre l'assiduité aux temps de formation, la validation s'appuiera sur la soutenance orale d'une production écrite en lien avec la fonction exercée

La durée de la formation

Les formations au tutorat sont organisées sur une amplitude d'une année pour un parcours complet de 120 H, par module de 40 H sur trois périodes contenant chacune trois sessions de deux jours.

Ces trois modules peuvent être suivis indépendamment, toutefois, la dynamique de formation engagée sur 120 heures apparaît plus constructive compte tenu de la complexité inhérente à l'élaboration de cette nouvelle posture professionnelle.

Coût de la formation

2019-2020

Frais	
Coût de la formation	1380.00 €

Validation

La formation est validée par une attestation de compétences

Lieu de formation

POLARIS Formation, site d'Isle :
rue du Buisson à Isle

Contacts

- **par le site internet** :
www.polaris-formation.fr
- **par courriel** :
c.valethou@polaris-formation.fr
- **par courrier** :
POLARIS Formation
Rue du Buisson
87170 ISLE
- **par téléphone** :
05 55 34 34 34

Secrétaire pédagogique :
Caroline VALETHOU
Responsable des formations
professionnelles continues :
Isabelle BARTHELEMY

Septembre 2018

